



Délai de réitération - date de signature dépassée achat immobilier

Par **Corinne76**, le **17/10/2019 à 12:18**

Bonjour

J'ai signé en juin un compromis de vente pour un appartement.

La date de signature chez le notaire indiquée dans ce compromis était le 27/09/2019.

J'ai obtenu confirmation de mon prêt bancaire le 10/08/2019.

Nous sommes le 17/10/2019 et la date de signature chez le notaire n'a pas été fixée. Car le vendeur n'a plus répondu aux courriers de son notaire. Selon l'agent immobilier, les parents du vendeur ont été malades. Il a eu d'autres préoccupations. Et en fait, ses parents ont prolongé leur séjour en Italie (leur pays d'origine). Puis il est apparu que les parents du vendeur, en tant qu'usufruitiers, devaient signer eux aussi l'acte de vente. Le notaire du vendeur n'a pas fait signer de procuration aux parents du vendeur.

Bref, est-ce que je peux demander une compensation pour le retard ?

J'ai l'impression que le vendeur ou ses parents auraient aimé se rétracter (mais il me doit alors 10% de la vente) et que, finalement, ils ont décidé de vendre. Mais qu'ils font porter la responsabilité à leur notaire pour éviter une procédure de ma part ou des dommages et intérêts.

Sans être vénales, est-ce que j'ai un recours pour un dédommagement possible ?

Merci d'avance de votre réponse